

DEC1415658DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approbation le renouvellement de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Faivre Weber, délégation est donnée à Mme Barbara Rebecchi, Technicien Supérieur INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Rebecchi, délégation est donnée à Mme Caroline Bernard, Technicien INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature annule et remplace la décision 140570 du 7 février 2014.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2014

Le directeur d'unité
Hervé Chneiweiss